



# ■ Règlement des études commun aux Doubles Licences

Offre de formation  
2025-2029

## DÉLIBÉRATIONS

- Conseil des études et de la vie étudiante du 16/12/2024
- Conseil d'administration du 18/12/2024

Les dispositions du présent règlement, ainsi que celles du règlement de Licence, s'appliquent sauf disposition contraire prévue dans les règlements spécifiques des doubles Licences.

## 1. Organisation des études

Les étudiants admis dans une double licence doivent valider chaque année les UE des deux licences.

Chacune des deux licences comporte 60 ECTS par année. L'année d'études de chaque licence et les crédits ECTS associés sont validés si l'année d'études de chaque licence est validée.

Le passage en 2<sup>e</sup> année de la double licence est conditionné par la validation simultanée de la 1<sup>ère</sup> année des deux licences : le passage en 3<sup>e</sup> année de la double licence est conditionné par la validation simultanée de la 2<sup>e</sup> année des deux licences ; l'obtention des deux licences est conditionnée par la validation simultanée de la 3<sup>e</sup> année des deux licences.

## 2. Cursus long de 3<sup>ème</sup> année de licence

Par dérogation, les étudiants qui souhaitent privilégier l'une des deux licences en vue de la poursuite d'études en master peuvent opter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, pour l'une des licences, pour un régime d'études long e, 3<sup>e</sup> année :

- Les étudiants peuvent ainsi achever l'une des licences et laisser l'autre en suspens
- Pour la licence choisie, les étudiants doivent alors suivre l'intégralité du cursus de la 3<sup>e</sup> année de la licence choisie
- Pour la licence en suspens, les étudiants peuvent la terminer dans un délai de 2 ans, ils devront alors suivre la totalité du cursus de la 3<sup>e</sup> année

## 3. Réorientations et redoublement

Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> année de licence et poursuivre dans l'une des deux licences.

Pour obtenir la 1<sup>ère</sup> année de licence poursuivie, l'étudiant doit valider l'ensemble des enseignements de cette licence. Il devra donc présenter lors de la seconde session les matières du 1<sup>er</sup> semestre qui n'ont pas été suivies.

Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin de la 1<sup>ère</sup> année et poursuivre dans l'une des deux licences :

- Si la 1<sup>ère</sup> année des deux licences est validée, ils poursuivent en 2<sup>e</sup> année de la licence choisie
- Si la 1<sup>ère</sup> année des deux licences n'est pas validée, ils redoublent en 1<sup>ère</sup> de la licence choisie et doivent suivre le programme qui correspond à la maquette de la licence choisie

Les étudiants admis en double licence peuvent quitter, après avis conforme des deux responsables pédagogiques, le programme à la fin de la 2<sup>e</sup> année et poursuivre dans l'une des deux licences :

- Si la 2<sup>e</sup> année des deux licences est validée, ils poursuivent en 3<sup>e</sup> année de la licence choisie
- Si la 2<sup>e</sup> année des deux licences n'est pas validée, ils redoublent en 2<sup>e</sup> année de la licence choisie et doivent suivre l'intégralité du programme de cette licence

Si la 3<sup>e</sup> année des deux licences n'est pas validée, les étudiants redoublent en 3<sup>e</sup> année de la licence choisie et doivent suivre l'intégralité du programme de cette licence.

#### **4. Mobilité internationale**

Les étudiants inscrits dans une double licence peuvent suivre un seul semestre d'études dans une université partenaire avec l'accord obligatoire des deux responsables pédagogiques qui valident le contrat pédagogique. Le contrat pédagogique précise les conditions de validation du semestre de la licence au titre duquel le séjour d'études est effectué. Pour l'autre licence, si le dispositif existe, les étudiants peuvent bénéficier de l'enseignement à distance, à défaut, les étudiants doivent passer les examens terminaux ou la seconde session dans les conditions normales et dans le respect du calendrier des examens.